

ACTIVITÉ PARTIELLE LONGUE DURÉE L'accord signé par la CFDT : quelles conséquences ?

L'accord d'activité partielle longue durée va bientôt être signé entre la direction de Derichebourg SNG et le syndicat majoritaire, la CFDT. Cela va entraîner plusieurs conséquences néfastes pour les salariés, que ce soit en termes de rémunérations, de conditions de travail et de budget des activités sociales et culturelles du Comité social et économique (CSE).

Voici, de façon précise, quelques conséquences de cet accord, dont la durée est de trois ans.

- 1) Maintien des primes trimestrielles : oui mais... les critères d'attribution ne changent pas (au bon vouloir du chef) ; donc on ne pourra rien faire pour ceux qui n'en auront pas !
- 2) Maintien des tickets restaurant : les modalités (nombres d'heures par jour nécessaire pour avoir un ticket) ne sont pas indiquées dans l'accord. C'est donc la direction qui décidera...
- 3) Maintien de l'emploi pendant six mois : l'accord permettra à tout moment à la direction de choisir de qui elle veut se débarrasser, car seuls les salariés en activité partielle au moment de l'annonce seront protégés.
- 4) Plan de formation : rien ne change, le patron formera qui il veut, et en plus il récupèrera l'argent qu'il distribue chaque année sur votre compte formation.
- 5) Les salariés placés en activité partielle toucheront 70% de leur salaire brut, dont seulement 10% payés par l'employeur. Une économie énorme qui pourra être utilisée de façon déloyale. Exemple : plutôt que payer un afficheur ou un agent de maintenance avec un temps de déplacement trop important, autant prendre un intérimaire. Même arbitrage pour les agents de production (avec la société FPI) ou pour les chefs (avec le télétravail ou l'activité partielle). De quoi faire un tri inacceptable.
- 6) Aucune commission de suivi syndicale n'est prévue pour vérifier les décisions prise, ni même les éléments économiques permettant d'expliquer les mises en activité partielle.
- 7) Grâce à l'activité partielle, la masse salariale va s'effondrer, ce qui va entraîner la baisse proportionnelle du budgets des activités sociales et culturelles du CSE, alors que les experts économiques annoncent une augmentation des prix généralisés.

Comprenant toutes les conséquences de l'accord, Info'Com-CGT a refusé de le signer. Malheureusement, un autre syndicat, la CFDT, s'apprête à le signer, en échange d'un maintien hypothétique des tickets restaurant et d'une prime qui restera de toute façon soumise au bon vouloir de la hiérarchie.

Il s'agit d'une erreur grave, aussi grave que l'accord de substitution, signé aussi par la CFDT, qui avait permis à vos dirigeants de traiter de manière différente les nouveaux embauchés de ceux externalisé en 2014.

C'est pourquoi Info'Com-CGT va se battre pour vous informer de tous les risques pour vous et votre emploi dans les années qui viennent. Plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicat qui s'active au quotidien pour nous défendre.

**« On connaît toujours la valeur des choses que l'on a vécues ou possédées.
L'avenir, quant à lui, est incertain. »**